***REUNION DU 25 MARS 2025***

Le conseil municipal s'est réuni le Mardi 25 Mars 2025 à dix-neuf heures sous la présidence de M Patrick Lafave, Maire.

La séance est ouverte à 19 h 00

**Présents:** Mme Bossion C, M. Dubois T, Mme Langlois S, M. André A, Mme Leboucher L,., M. Dessaude Y , Mme Guérin M.M, Mme Poirier C

**Secrétaire de séance :** Mme Bossion C

**COMPTE FINANCIER UNIQUE**

M. Le Maire explique au conseil municipal que le Compte Financier Unique remplace le compte administratif et le compte de gestion des années antérieures.

Il se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT : Dépenses : 222 392.86 €

Recettes : 369 969.39 €

INVESTISSEMENT : Dépenses : 61 042.63 €

Recettes : 37 033.11 €

Il est adopté à l’unanimité.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2024 :**

Après étude du Compte Financier Unique présentant un excédent de fonctionnement de 147 576.53 € et un déficit d’investissement de 24 009.52 €

et les restes à réaliser en Dépenses de 40 142.00 € €

Il est décidé :

* d’affecter la somme de 83 425.01 € au compte 002, résultat de fonctionnement reporté.
* d’affecter la somme de 24 009.52 €. € au compte 001 résultat d’investissement reporté,
* d’affecter la somme de 64 151.52 € au compte 1068

**TAUX TAXES 2025**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l’unanimité, décide de ne pas augmenter les taxes, donc les taux sont les suivants pour l’année 2025 :

Taxe foncière bâti : 34.16 %

Taxe foncière non bâtie : 26.33 %

Taxe habitation : 7.00 %

**BUDGET PRIMITIF 2025**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l’unanimité le

Budget Primitif 2025  qui s’équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement : Dépenses : 268 503.78€

Recettes : 268 503.78 €

Section d’Investissement : Dépenses : 190 247.52 €

Recettes : 190 247.52 €

**SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE ANGLETERRE**

M. le Maire donne lecture au conseil municipal d’une demande de subvention du collège de La Loge des Bois pour un séjour en Angleterre pour un coût s’élevant à 400.00 € par élève. 5 enfants sont concernés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité, de donner une subvention de 150.00 € par enfant. La subvention sera versée directement aux familles et à condition que le collège nous confirme la participation de l’enfant

**SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE ORCIERES**

M. le Maire donne lecture au conseil municipal d’une demande de subvention du collège de La Loge des Bois pour un séjour en Orcières pour un coût s’élevant à 361.00 € par élève. 1 enfant est concernée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité, de donner une subvention de 150.00 € par enfant. La subvention sera versée directement aux familles et à condition que le collège nous confirme la participation de l’enfant

**SUBVENTIONS 2025**

Le conseil municipal décide , à l’unanimité, de verser les subventions suivantes :

Souvenir Français : 50.00 €

ADMR : 150.00 €

Secours Catholique : 200.00 €

APE La Puisaye : 70.00 €

Cedrel : 30.00 €

Sapeurs Pompiers : 40.00 €

Secours Populaire : 100.00 €

L’Office de Tourisme : 40.00 €

**QUESTIONS DIVERSES**

* M. le Maire informe le conseil municipal que Mme Etave est en arrêt maladie et ensuite en congé maternité, il y a donc une remplaçante,
* M. Le Maire informe le conseil municipal qu’il y a une forte inquiétude concernant l’arbre situé près du banc, Place de l’Eglise,
* Mme Labonde demande si le défibrillateur est contrôlé, M. Le Maire lui répond que le défibrillateur est à la charge de la Communauté de Communes qui gère le contrôle,
* Mme Guérin remercie les gens qui ont acheté les gâteaux à Noël. La somme a été donnée à un enfant,
* M. André demande à ce que la porte du préau soit vérifiée, elle ferme très mal. M. Le Maire contactera une entreprise,
* M. Dubois informe le conseil municipal que le soupirail, en bas des marches de la Mairie, a été réparé et sécurisé,
* Après consultation de toutes les personnes qui ont eu des colis de Noël, la majorité veut garder celui-ci et non le repas.

La séance est levée à 21h10

**INFORMATIONS COMMUNALES**

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des **appareils à moteur thermique**, ne sont autorisés qu’aux horaires suivants :

**Du lundi au vendredi :8 h à 12h et de 13 h 30 à 20 h 00**

**Samedi : 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 00**

**Dimanche et jours fériés : 10 h à 12 h**

**FESTIVITES 2025**

**17 Mai** **2025**: **INTERVILLAGES**

**6 Juin 2025 : Journée Professionnelle « PETITS FRUITS ROUGES » à FONTAINE-LA-GUYON (en lien avec notre Festival)**

**20 Juin 2025 : FETE DE LA MUSIQUE**

**02 et 03 Août 2025 : FETE DU VILLAGE**

**07 Septembre 2025 : RASSEMBLEMENT MOTOS**